Conseil municipal du 23 novembre 2023

Bon pour affichage le 4 décembre 2023

PRESENTS: M BAILLY, Mme GRATEAU, M SOLIGNAC, Mme DEGENNE, M CHEMIN, Mme NALET, M PÉROCHON, M PASQUIER, Mme RÉAULT, Mme BERNARD, Mme DECHEZELLE, M ROUX, Mme AUDINET, M CARTIER (arrivé à 19h17).

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

ABSENTE EXCUSEE: Mme DEVÉMY donnant pouvoir à Mme NALET.

Le quorum étant atteint, la séance a débuté à 19 h 10, sous la présidence du maire.

Secrétaire de séance : Mme BERNARD.

1. Presentation du projet « Conseil Municipal des Jeunes »

Article L;1112-23 du CGCT

« Une collectivité territoriale (...) peut créer un conseil de jeunes pour émettre un avis sur les décisions relevant notamment de la politique de jeunesse. Cette instance peut formuler des propositions d'actions.

Elle est composée de jeunes de moins de trente ans domiciliés sur le territoire de la collectivité (...) ou qui suivent un enseignement annuel de niveau secondaire ou post-baccalauréat dans un établissement d'enseignement situé sur ce même territoire. L'écart entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes ne doit pas être supérieur à un.

Ses modalités de fonctionnement et sa composition sont fixées par délibération de l'organe délibérant de la collectivité (...). »

Après avoir entendu l'exposé de Mesdames AUDINET et BOUTET, Monsieur AUDET, en avoir débattu, le Conseil Municipal sursoit sa décision en raison du manque d'éléments relatifs à la règlementation et de documentation. Les intervenants reviendraient exposés leur projet de conseil municipal des enfants ou des jeunes lorsque celui-ci sera plus abouti.

2. ATTRIBUTION DES LOTS RESTES INFRUCTUEUX DU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU BATIMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE ET AVENANT AU LOT N° 07. 23-053 A 23-055

2.1 - Les entreprises BM DESAMIANTAGE et NAE ont déposé une offre pour le lot n° 11 : Retrait de matériaux amiantes et plomb

Le maître d'œuvre avait estimé ce lot à 12.200 € HT.

BM DESAMIANTAGE	NAE
11.725,70 € HT	13.450,17 € HT



2.2 – Pour le lot n° 03 Charpente Couverture Etanchéité nous avons reçu qu'une proposition celle de la société OCIH pour la somme de 50.955,25 € HT. Cette proposition est un estimatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE PAR 15 VOIX POUR

1. D'ATTRIBUER

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise choisie	Montant de l'offre en € HT
03	CHARPENTE – COUVERTURE - ETANCHEITE	O.C.I.H.	50 955,25 €
11	RETRAIT DES MATERIAUX AMIANTES ET PLOMB.	BM DESAMIANTAGE	11 725,70 €

- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce marché de travaux, à prendre toute mesure d'exécution relatives aux lots précités de ce marché;
- 3. DE DIRE QUE les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce marché sont inscrits au budget.

2.3 - UNISCOP

Avenant n° 01 pour travaux complémentaires : modification de la toiture et le renfort métallique type IPE pour support de cloisons mobile, le coût de ces travaux s'élève à 10.072,10 € hors taxe.

Considérant que le coût de ces travaux supplémentaires s'élève à 10.072,10 € HT, représentant une augmentation de 8,24 % du marché initial de l'entreprise, il convient de modifier l'acte d'engagement initial par avenant n° 01 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

PAR 15 VOIX POUR

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 01, d'un montant de 10.072,10 € hors taxe, du lot 02 Gros œuvre, UNISCOP, de l'opération de rénovation énergétique — extension et restructuration du bâtiment de l'école primaire.

2.4 - BOUCHET FRERES SAS

Il conviendrait de signer un avenant n°01 concernant des travaux supplémentaires relatifs aux remplacements des revêtements de sol pour

- la salle de motricité (pose d'un sol souple) s'élevant à 10.619,79 € HT
- le couloir et palier escalier s'élevant à 7.854,02 € HT

soit l'avenant n° 1 d'un total hors taxe de 18.473,81 €.

Ces travaux incombent à l'entreprise titulaire du lot 07 (finitions) : la société BOUCHET FRERES SAS.

Considérant que le coût total de ces travaux supplémentaires s'élève à 18.473,81 € HT, représentant une augmentation de 21,80 % du marché initial de l'entreprise, il convient de modifier l'acte d'engagement initial par avenant n° 01 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE PAR 15 VOIX POUR



D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 01 du lot 07 Finitions, BOUCHET FRERES SAS, de l'opération de rénovation énergétique – extension et restructuration du bâtiment de l'école primaire

3. CONVENTION DE MECENAT CONCOURANT A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE. 23-056

La société SOREGIES fournit les décorations lumineuses de Noël, les pose et les dépose. Cette prestation est réalisée gracieusement par SOREGIES dans le cadre de son engagement de mécène.

Cette contribution est évaluée à la somme de 4.066 € HT. Chaque année la convention de mécénat est renouvelée pour une durée d'un an. Il convient d'autoriser le maire à la signer afin que la commune de PLEUMARTIN bénéficie de cette prestation pour la période des fêtes de fin d'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE le maire ou son représentant à signer avec SOREGIES la convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine pour la période des fêtes de la fin d'année 2023.

Adopte par 15 voix POUR.

4. INFIRMIER LOGEMENT POSTE. 23-057

Monsieur BASTARD occupe le local communal situé au 9 bis rue de la République (à côté de l'ancien guichet de la Poste), depuis septembre 2015, pour exercer son activité professionnelle d'infirmier libéral ; il demande une baisse de son loyer qui s'élève actuellement à 400 € par mois.

Considérant que l'inflation totale s'établirait pour cette année à 5,8 %;

Considérant que le bail commercial arrivera à son terme en septembre 2024 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

PAR 12 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ET 1 CONTRE

DE FIXER à compter du 1^{er} janvier 2024, le loyer mensuel du local communal situé au 9 bis rue de la République

à Pleumartin à 350 € (trois cent cinquante euros);

DE RENOUVELER le bail commercial avec Monsieur BASTARD pour une durée de 3, 6 et 9 ans, pour exercer son activité

professionnelle d'infirmier libéral;

DE DIRE QUE le loyer pour ce local sera révisé chaque année par le Conseil Municipal;

DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant de signer ledit bail et toute pièce afférente à cette affaire.

5. RESSOURCES HUMAINES. 23-058

Lors de sa séance du 28 juin 2023, le Conseil Municipal avait donné un accord de principe pour promouvoir au grade d'agent de maîtrise un agent communal.

Le Centre de Gestion de la Vienne, l'ayant inscrit sur la liste d'aptitude d'accès à ce grade par voie de promotion interne pour l'année 2023, il convient de supprimer son grade actuel : adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe et de créer le grade agent de maîtrise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide au 1^{er} novembre 2023 De supprimer le grade adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet, De créer le grade agent de maîtrise au 1^{er} novembre 2023, à temps complet De dire que le tableau des effectifs est modifié comme suit



Service	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Postes pourvus
Secrétariat général	Administratif	Rédacteur	DGS	35	1
Service à la population	Administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	Assistant de gestion administrative	35	1
Service à la population			Agent polyvalent	10	1
Garderie	Animation	Adjoint d'animation	Garderie	25	1
Scolaire	Social	ATSEM principal 1ère classe	ATSEM	31	2
Espaces publics	Technique	Agent de maîtrise	Coordinateur des espaces verts	35	1
Espaces publics	Technique	Adjoint technique principal 1ère classe	Coordinateur des bâtiments communaux	35	1
Entretien	Technique	Adjoint technique principal 1ère classe	Agent d'entretien	35	1
Espaces publics	Technique	Adjoint technique	Coordinateur du service technique	35	1
Espaces publics	Technique	Adjoint technique	Agent polyvalent	35	1
Entretien	Technique	Adjoint technique	Agent d'entretien	17	1

Adopte par 15 voix POUR.

6. Informations diverses

- **6.1** Les conseillers municipaux sont informés que le maire, dans le cadre du principe de sincérité et de transparence, procédera par arrêté municipal aux mouvements de crédits suivants, sur le budget Commune :
- 1/ Notification de la subvention des travaux d'aménagement de l'avenue Jourde et la place du Champ de Foire au titre du produit des amendes de police 25.000 €
- 2/ Notification de la dotation relative à la répartition du fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux : 33 749 € (pour mémoire en 2022 = 30758 €)
- 3/ Notification de la dotation concernant la répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle pour les communes défavorisées : 24492 € (pour mémoire en 2022 = 23461 €)

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Désignation	Budget alloué	Modification	Total
1335 Amendes de police	0€	25.000 €	25.000 €

DÉPENSES

Désignation	Budget alloué	Modification	Total
190290 (art 231) Ecole - rénovation	1.803.950,88€	25.000€	1.828.950,88€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Désignation	Budget alloué	Modification	Total
73223 fonds de péréquation de la taxe	0€	33.749 €	33.749 €
additionnelle aux DTMO			
74836 fonds départemental de péréquation de la	0€	24.492 €	24.492 €
taxe professionnelle			

DÉPENSES

Désignation	Budget alloué	Modification	Total
60611 Eau et assainissement	4.000 €	3.000 €	7.000 €
60632 Fournitures petit équipement	13.000 €	13.000 €	26.000€
613 Location	13.000 €	1.000 €	14.000 €
615231 Voiries	15.000 €	17.000 €	32.000€
6156 Maintenance	8.000€	5.000 €	13.000€
6218 Autre personnel extérieur	10.000€	10.000€	20.000€
615221 Bâtiments publics	25.000 €	9.241 €	34.241 €

6.2 PLANNING DU MARCHE

26 novembre 2023	Philippe PASQUIER / Marylise AUDINET
3 décembre 2023	Sylvie DEGENNE / Éric BAILLY
10 décembre 2023	Audrey DEVEMY / Flavien CARTIER
17 décembre 2023	Philippe PASQUIER / Dominique CHEMIN
24 décembre 2023	Jacques PÉROCHON / Lydie RÉAULT
31 décembre 2023	Annick GRATEAU / Annick NALET
7 janvier 2024	Jean-Pierre SOLIGNAC / Marylise AUDINET
14 janvier 2024	Céline DECHEZELLE / Sébastien ROUX
21 janvier 2024	Céline BERNARD / Éric BAILLY
28 janvier 2024	Lydie RÉAULT / Dominique CHEMIN

L'ordre du jour est épuisé ; le Maire a clos la séance à 22 h 15.